

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public
3 mars 2021

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. SAISINE – ARTICLE L.121-8-I

- **Projet PISCINE D'ENTREPOSAGE DE COMBUSTIBLE USÉ - LA HAGUE (50)** : la CNDP décide d'organiser une concertation préalable. Pascal BRERAT et Jean-Daniel VAZELLE sont désignés garants de cette concertation sur le projet de construction d'une piscine d'entreposage de combustible usé sur le site de LA HAGUE.
[Consulter la décision](#)

II. SAISINE – ARTICLE L.121-8-II

- **Projet STADE LOUIS-NICOLLIN MONTPELLIER (34)** : la CNDP décide d'organiser une concertation préalable. Anne-Marie CHARVET et Sophie GIRAUD sont désignées garantes de cette concertation sur le projet de construction du nouveau stade Louis-NICOLLIN de MONTPELLIER à PEROLS.
[Consulter la décision](#)

III. DEMANDE DE DESIGNATION – ARTICLE L.121-8-II

- **Projet TRAM T9 LYON (69)** : Jean-Luc CAMPAGNE et Valérie DEJOUR sont désignés garants de la concertation préalable sur le projet de réalisation de la ligne de tramway T9.
[Consulter la décision](#)
- **Projet TRAM T10 LYON (69)** : Jean-Luc CAMPAGNE et Valérie DEJOUR sont désignés garants de la concertation préalable sur le projet de réalisation de la ligne de tramway T10.
[Consulter la décision](#)

IV. DEMANDE DE DESIGNATION - ARTICLE L.121-16-2

- **Projet AEROPORT DE LILLE-LESQUIN (59)** : Laurent DEMOLINS est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modernisation de l'aéroport de LILLE-LESQUIN.
[Consulter la décision](#)

V. DEMANDE DE DESIGNATION - ARTICLE L.121-17

- **Projet CHAMP CAPTANT LANDES DU MEDOC (33)** : Esméralda TONICELLO est désignée garante de la concertation préalable sur le projet de champ captant des Landes du Médoc.
[Consulter la décision](#)
- **Projet DATA-CENTERS CORBEIL-ESSONNES ET COUDRAY-MONTCEAUX (91)** : la société LCP indiquant qu'elle ne souhaite plus engager de concertation volontaire avec des garants désignés par la CNDP en application de l'article L. 121-17, la décision n°2021 / 7 / DATA CENTERS CORBEIL-ESSONNES COUDRAY-MONTCEAUX du 27 janvier 2021 décidant d'une concertation préalable est rapportée.
[Consulter la décision](#)

PROCEDURES EN COURS

I. DEBATS PUBLICS

- **Projet EOLIEN OLERON ATLANTIQUE-SUD (17)** : Denis CUVILLIER, Julie DUMONT, Anaïs LEFRANC-MORIN et Arnaud PASSALACQUA sont nommés membres de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet de parc éolien en mer Oléron Atlantique-Sud.
[Consulter la décision](#)
- **Projet EOLIEN SUD BRETAGNE** : Le plafond du montant global de l'indemnité allouée au président et aux membres de la commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien flottant au sud de la Bretagne est majoré de 25%.
[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projet PRODUCTION MULTI-COMBUSTIBLE - RICANTO (2A)** : Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage doit être complété par des informations portant sur l'approvisionnement en gaz. Les modalités de concertation sont complétées par une réunion publique portant sur la question de l'approvisionnement en gaz. Le calendrier de la concertation est fixé du 5 avril au 7 mai 2021.
[Consulter la décision](#)
- **Projet FERRY PORT SAINT-MALO (35)** : La Commission nationale considère que les réponses du maître d'ouvrage sont suffisamment complètes et argumentées et recommande que le comité de suivi soit un lieu de débat sur le choix du scénario qui sera retenu pour la modernisation du terminal ferry. Danielle FAYSSE est désignée garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de la dernière enquête publique.
[Consulter la décision](#)
- **PROGRAMME D' ACTIONS NATIONAL NITRATES** : La Commission nationale considère que les réponses des personnes publiques responsables de ce programme sont globalement complètes. Elle recommande que plusieurs sujets soient approfondis lors de la phase d'information et de participation du public jusqu'à la participation par voie électronique et qu'un dispositif ambitieux de mobilisation du public soit anticipé avant l'ouverture de cette seconde phase de participation du public. Pierre GUINOT-DELERY est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de la participation électronique.
La commission nationale recommande que la révision des plans d'actions régionaux nitrates fasse l'objet d'une concertation préalable du public.
[Consulter la décision](#)

- **MODIFICATION DE LA LISTE NATIONALE DES GARANTS** : La Commission nationale définit les critères d'inscription sur la liste nationale des garants des membres et présidents des commissions particulières de débats publics, ainsi que des personnes ayant activement participé à l'organisation de débats publics.
[Consulter la décision](#)
- **MODIFICATION DE LA LISTE NATIONALE DES GARANTS** : Jean TRARIEUX est inscrit sur la liste nationale des garants.
[Consulter la décision](#)
- **AVIS SUR LE PROJET DE DECRET D'APPLICATION DE LA LOI ASAP DU 7 DECEMBRE 2020** : La Commission nationale rend un avis sur ce projet de décret précisant ses conséquences négatives sur le droit à l'information et à la participation du public.
[Consulter l'avis](#)



Chantal JOUANNO